

Calendrier 2022 des collectes de déchets



En route pour le




ZÉRO
DÉCHET

Ville de **Genappe**



Fostplus

inbw
Votre partenaire économique et
environnemental en Brabant wallon

Ville de Genappe	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
PMC (Nouveau Sac Bleu) 	14-28	11-25	11-25	8-22	6-20	3-17	1-15-29	12-26	9-23	7-21	4-18	2-16-30
Papier - carton  dans un conteneur, une caisse ou ficelés	7	4	4	1-29	27	24	22	19	16	14	(Sa)12	9
Ordures ménagères & déchets organiques 	Chaque semaine en fonction des 2 zones (le samedi suivant en cas de jour férié) Liste des rues par zone sur www.inbw.be/calendriers											
Encombrants	Enlèvement sur demande											

REMARQUES IMPORTANTES :

- Les collectes commencent dès **6 h du matin** (5 h en cas de canicule).
Prière de sortir vos déchets la veille **à partir de 18h**.
- Placez-les à **un endroit bien visible** pour les collecteurs.
- **S'ils n'ont pas été collectés**, contactez in BW (0800/49 057 ou valmat@inbw.be) le jour même et laissez vos déchets sur le trottoir jusqu'au soir du jour ouvrable suivant. Le cas échéant, après ce délai, merci de rentrer vos déchets et de les représenter à la prochaine collecte.
- **Les réclamations introduites hors délai ne pourront pas être prises en compte !**
- En cas de travaux, placez vos déchets à **un endroit accessible**.
- Les collectes peuvent ne pas être assurées si les voiries sont inaccessibles pour cause de verglas ou d'enneigement.

Grand Nettoyage de Printemps



Les 24, 25, 26 et 27 mars 2022
Découvrez ce projet et bien d'autres encore sur www.walloniepluspropre.be

Collecte des encombrants à domicile sur rendez-vous (service payant)

Si vous êtes dans l'incapacité de vous rendre au recyparc (objets trop lourds ou trop grands), vous pouvez appeler in BW (votre intercommunale de gestion des déchets) au n° gratuit : 0800 49 057. L'appel sera enregistré (coordonnées, types de déchets, volume...) et un rendez-vous sera fixé dans les semaines qui suivent. Les déchets devront être triés et sortis pour l'heure fixée. Il est demandé de les sortir à un endroit facilement accessible tel que l'enlèvement puisse se dérouler en toute sécurité.

Sortez vos déchets le jour même pour éviter tout dépôt sauvage. Pour connaître le prix du service pour un enlèvement, renseignez-vous auprès de votre administration communale, via son site internet ou par téléphone.

Le maximum autorisé par rendez-vous est de 3 m³. Les habitants devront être présents lors de l'enlèvement afin d'effectuer le paiement, de préférence par Bancontact et de signer un bon d'enlèvement. Si un objet pèse plus de 25 kg et que vous ne pouvez aider notre agent à le porter, signalez-le lors de la prise de rendez-vous.

En cas d'absence, de non-paiement ou de non-conformité des déchets, aucun enlèvement ne sera réalisé !

Pour connaître quels sont les encombrants acceptés/refusés, voir tableaux page suivante.

La ressourcerie «Restor»

Si vous souhaitez donner une seconde vie à vos objets, pensez à la ressourcerie Restor, située rue de Glabais à Genappe. Si vous ne savez pas vous déplacer ou si les objets sont trop volumineux, la ressourcerie peut aussi venir chercher vos objets à domicile. Ce service est gratuit à condition que 25% de vos objets soient récupérables. **Pour plus d'infos: 02 355 07 49 ou www.restor.be**



Horaire et adressedu recyparc le plus proche*

Rue Nicolas Lebrun, 1470 Genappe, T 067 79 10 33

- **Horaire unique pour toute l'année :**
du lundi au vendredi de 10 h à 17 h, le samedi de 9 h 30 à 17 h.
- **Jours de fermeture :** les dimanches et les jours fériés légaux.

* Tous les recyparcs gérés par l'intercommunale vous sont accessibles.

Maximum 2 m³ par visite et 5 m³ par mois !

Vous pouvez y déposer vos papiers-cartons, PMC, bouteilles, flacons et bocaux en verre, inertes, métaux, piles, capsules de café en aluminium, bouchons de liège, textiles, bois, équipements électriques et électroniques, déchets spéciaux des ménages, huiles et graisses de friteuses, huile de moteurs, pneus, amiante-ciment, plâtres, verres plats et pots de fleurs.

Pour plus d'informations : www.inbw.be

Un problème concernant les collectes de déchets ou les bulles à verre ?
Contactez in BW (votre intercommunale de gestion des déchets)

0800 49 057
valmat@inbw.be

Collecte des ordures ménagères et des déchets organiques

Zone 1 : Les jeudis : Baisy Thy – Houtain-le-Val – Loupoigne – Vieux-Genappe.

Zone 2 : Les vendredis : Bousval – Genappe – Glabais (y compris Chaussée de Bruxelles) – Ways.

En cas de jour férié, la collecte sera reportée au samedi suivant.

Chaque semaine en même temps que les ordures ménagères. ATTENTION : seuls les sacs compostables réglementaires avec le logo in BW sont acceptés (0,50 €/sac – capacité de 25 litres/sac). En vente dans les mêmes commerces que les sacs réglementaires blancs (ordures ménagères).

Que puis-je mettre dans mon sac de déchets organiques ?

Celui-ci est destiné aux déchets biodégradables : restes de repas, épluchures de fruits et de légumes, marc de café et sachets de thé, coquilles d'œufs, de noix, de moules, os, petits déchets de jardin (plantes d'appartement, herbes, fleurs fanées), mouchoirs et serviettes en papier, papiers essuie-tout, litières biodégradables et aliments périmés sans leur emballage.



Sont exclus : langes (enfant/adulte), films et emballages en plastique, cendres, lingettes, litières non biodégradables. Les sacs mal triés ne seront pas collectés. Veuillez alors retirer les intrus du sac et représentez-le à la collecte de la semaine suivante. Et avant de penser à la collecte et au compostage à domicile de vos déchets organiques, évitez le gaspillage alimentaire.



Accepté à la collecte des encombrants avec in BW

Tout objet trop grand et/ou trop lourd pour entrer dans un sac poubelle !

Et qui reste dans des limites acceptables pour le collecteur :

Objets d'un poids inférieur à 50 kg et d'une taille inférieure à 2 m x 1,5 m

- Grands objets en plastique (bassines, seaux, meubles, tables, chaises, gouttières en PVC, etc.)
- Grands objets en métal (bassines, seaux, meubles, tables, chaises, vélos, etc.)
- Grands objets en bois (meubles, portes, chaises, châssis, meubles en rotin, etc.)
- Verres plats (miroirs, vitres, carreaux, etc.) à bien emballer, pensez aux chargeurs !
- Souches, troncs d'arbres et branchages (inférieurs à 2 m de long et bien ficelés en fagots)
- Équipements électriques et électroniques (lave-vaisselle, lave-linge, frigo, etc.)
- Grands objets inertes (lavabos, cuvettes de WC et bacs)
- Tapis, matelas, fauteuils, divans, etc.
- Pneus

Collecte des sapins de Noël

Le lundi 10 janvier 2022 pour toute la Commune. Consignes de collecte : Seuls les sapins naturels seront présentés à la collecte et ne pourront en aucun cas être emballés. En outre, toute décoration (boules, guirlandes, neige artificielle...), les pots, croix en bois et clous doivent avoir été préalablement enlevés.

En cas de problème, contactez le Service environnement de la Ville de Genappe : environnement@genappe.be



Refusé à la collecte des encombrants avec in BW

Si vos déchets ne correspondent pas à la définition d'un encombrant, nous serons dans l'incapacité de les enlever. Vous serez contraints de les reprendre et de les orienter vers la filière appropriée. Inutile de mettre des déchets dans des sacs noirs ou dans tout autre sac non réglementaire. Les collectes d'encombrants ne sont pas des alternatives aux sacs poubelles payants. Mettez ces déchets dans vos sacs poubelles régle-

mentaires et présentez-les lors des collectes d'ordures ménagères !

- Respectez l'environnement en veillant à ne pas y mettre :
- des déchets qui peuvent être recyclés et/ou valorisés ;
 - des déchets dangereux devant être traités de manière spécifique.

TYPE DE DÉCHETS REFUSÉS	COMMENT LES ÉVACUER ?	TRAITEMENT PRÉVU
Petits déchets entrant dans un sac poubelle	Sac poubelle d'ordures ménagères (collecte chaque semaine)	Valorisation énergétique
Déchets organiques	Sac compostable réglementaire	Biométhanisation
PMC	Sac bleu PMC (Nouveau Sac Bleu) (collecte toutes les 2 semaines)	Recyclage
Papiers-cartons	Collecte toutes les 4 semaines	Recyclage
Bouteilles, flacons et bocal en verre	Bulles à verre ou recyparcs	Recyclage
Déchets verts : tontes de pelouse, feuilles...	<ul style="list-style-type: none"> • Compostage et broyage à domicile • Recyparcs (si < 2 m³) • Plate-forme de compostage de l'intercommunale in BW à Basse-Wavre 010/84 53 93 (si > 2 m³) 	Compostage
Petits déchets inertes : briquillons, briques, tuiles, carrelages, béton...	<ul style="list-style-type: none"> • Recyparcs (si < 2 m³) • Louer un conteneur (si > 2 m³) 	Recyclage
Déchets spéciaux : peinture, pesticides, cirages, batteries de voitures, extincteurs, tubes néon...	• Recyparcs	Traitements respectueux de l'environnement
Amiante-ciment (« Eternit ») : tôles ondulées, ardoises, tuyaux...	<ul style="list-style-type: none"> • Recyparcs (dans des sacs agréés achetés à la Commune) • Centres agréés (si grandes quantités, voir http://environnement.wallonie.be) 	Mise en CET (décharge) spécifique
Bonbonnes de gaz	<ul style="list-style-type: none"> • Rechargeables : www.maboutillegaz.be. • Non-rechargeables : recyparcs. 	Valorisation

Sont également exclus tous les déchets d'origine professionnelle et industrielle !

Ces hommes vous débarrassent de vos poubelles, ça mérite le respect !

Rien ne vous agace plus que de suivre, au pas d'homme, un camion de collecte de déchets ? Alors ce message est pour vous !

Que feriez-vous si vos poubelles n'étaient plus collectées devant chez vous ? Auriez-vous le temps et l'envie d'accomplir cette tâche ?

Le rôle de cette profession est primordial dans notre société et on ne le souligne que très rarement. Leur mission est de ramasser les différents déchets devant votre domicile pour qu'ils soient transportés vers un centre de tri ou de valorisation. Ils contrôlent également si le tri est effectué correctement.

Leurs conditions de travail sont relativement difficiles: debout toute la journée et dehors par tous les temps, ils doivent repérer les déchets à collecter, faire attention à leur positionnement par rapport au camion (angles morts) et aux véhicules qui circulent sur la voie publique. Aidez-les à garantir leur sécurité : un accident est si vite arrivé !

De même, pensez à bien emballer les objets piquants/tranchants qui pourraient blesser les collecteurs lors de la manipulation des sacs.



Faites-vous attention au poids de vos sacs de déchets/ caisses de cartons ?

Le métier de chargeur est très physique, il faut marcher, voire même courir de porte en porte, soulever les sacs/caisses de déchets pour ensuite les mettre dans le camion de collecte.

Avez-vous une idée de la quantité de déchets qu'un chargeur doit soulever en une journée ? On l'estime à 10 tonnes de déchets ménagers !

C'est pourquoi, afin de préserver la santé et la sécurité du personnel de collecte, il est important que **vos sacs de déchets et caisses de papiers-cartons ne dépassent pas les 15 kilos**. Ils pourraient ne pas être collectés si ceux-ci devaient être trop lourds. N'hésitez donc pas à répartir le poids de vos déchets dans plusieurs contenants réglementaires.



Janvier

			Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			30 décembre	31 décembre	1 JOUR DE L'AN	2
Lundi	Mardi	Mercredi				
3	4	5	6	7 <i>Fin des vacances d'hiver</i>	8	9
						
10	11	12	13	14	15	16
						
17	18	19	20	21	22	23
						
24	25	26	27	28	29	30
						
31	<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-start;"> <div style="width: 30%;">  <p>Horaires des recyparcs Du lundi au vendredi de 10h à 17h Samedi : de 9h30 à 17h <i>Fermés les dimanches et jours fériés légaux</i></p> </div> <div style="width: 30%;"> <p>Un problème avec une collecte ? Un souci avec une bulle à verre ? Contactez in BW 0800 49 057 • valmat@inbw.be</p> </div> <div style="width: 30%; text-align: right;"> <p>Fostplus  Le tri des PMC : soyez vigilant</p> <p>Saviez-vous que vous pouvez retrouver de l'aluminium de vos cannettes dans la fabrication d'un nouveau vélo ? A une condition : que votre sac bleu ne contienne pas d'intrus et que le tri et le recyclage de vos déchets puissent se passer optimalement. Parmi les intrus on retrouve souvent les capsules de café, les pochons de compote ou de jus de fruits, le papier aluminium... Un doute sur la destination d'un déchet ? Jetez un coup d'œil dans le guide de tri en fin de calendrier.</p>  </div> </div>					



Collectes Informations pratiques



Que faire pour bien faire ?

- Il vous est demandé de sortir vos poubelles (sacs/conteneurs) **la veille de la collecte** à partir de 18h
- Les collectes commencent **dès 6 heures du matin** (à 5h en cas de canicule).
- Toujours placer vos poubelles à un **endroit bien visible** pour les collecteurs.
- Placer **vos poubelles de façon non équivoque pour une vidange** mais sans encombrer la voie publique.
- Afin d'éviter tout accident, **ne pas mettre de verre** ou objets tranchants dans vos sacs. Pensez à la sécurité des collecteurs.



TRAVAUX ?

En cas de travaux, toujours placer vos déchets à un endroit accessible et visible pour le camion de collecte.




VERGLAS ?

En cas de verglas ou d'enneigement, si le camion de collecte ne sait pas circuler en toute sécurité ou si des voiries sont inaccessibles, les collectes peuvent ne pas être assurées.



NON COLLECTÉ ?

Si vous n'avez pas été collecté, contactez in BW dans les 24h par mail valmat@inbw.be ou par téléphone au 0800/49 057. Si le tracé GPS du camion indique que celui-ci est bien passé dans votre rue, il n'y aura pas de second passage ! **Les réclamations introduites hors délai ne pourront pas être prises en compte !**



Février



Horaire des recyparcs

Du lundi au vendredi de 10h à 17h

Samedi : de 9h30 à 17h

Fermés les dimanches et jours fériés légaux

Fêtez la Saint Valentin sans déchet !

Pour une fête des amoureux zéro déchet, pensez aux cadeaux dématérialisés. Une place de cinéma, un dîner au restaurant, un soin du corps, un livre à télécharger, un cours de cuisine à deux... Il y en a pour tous les goûts et ils font souvent mouche !

Et puis, quoi de mieux qu'un moment à deux le 14 février ?

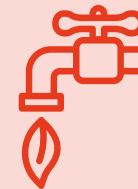


	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	1	2 CHANDELEUR	3	4	5	6
Lundi						
7	8	9	10	11	12	13
14 SAINT-VALENTIN	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28 Début du congé de détente						

Un problème avec une collecte ?
Un souci avec une bulle à verre ?

Contactez in BW
0800 49 057 • valmat@inbw.be

Une goutte d'eau pour vous. Un océan pour l'environnement...



L'eau du robinet est jusqu'à
300 fois moins chère
que l'eau en bouteille

Idéalement, il faut boire
1,5-2L
d'eau par jour

L'eau, c'est
ZÉRO
calorie et
100%
désaltérant

Il y a mille et une raisons de préférer l'eau du robinet à l'eau en bouteille : elle est meilleure pour l'environnement et excellente pour votre portefeuille ! L'eau du robinet vous accompagne au quotidien. Vous pouvez la consommer sans modération, c'est le produit alimentaire le plus contrôlé. Il n'est donc pas nécessaire d'utiliser une carafe filtrante ou tout autre type de filtre avant de consommer l'eau de votre robinet. De plus, sachez que les équipements à filtres exigent généralement un entretien très fréquent et minutieux, sans quoi ils pourraient contribuer à la prolifération de bactéries dans l'eau.

Vous n'aimez pas le goût de l'eau du robinet ?

- Remplissez votre carafe et laissez l'eau s'aérer, de manière à faire disparaître les éventuelles odeurs de chlore ;
- Placez la carafe au frigo au moins 20 minutes avant consommation et préférez une carafe avec un bouchon pour que l'eau ne prenne pas le goût des aliments stockés dans votre réfrigérateur ;
- Lavez la carafe lors de chaque utilisation.

Pour varier les plaisirs au quotidien, vous pouvez aromatiser votre eau en plongeant des feuilles de menthe ou quelques rondelles d'orange ou de citron préalablement lavées.

Un dernier conseil ?

Pour le bureau, pour l'école ou en balade, pensez à une gourde isotherme. Rincez-la avant chaque utilisation.



Mars



Horaire des recyparcs
 Du lundi au vendredi de 10h à 17h
 Samedi : de 9h30 à 17h
 Fermés les dimanches et jours fériés légaux

Oui aux contenants en verre !

Besoin d'un contenant pour votre lunch ou pour vos achats en vrac ? Le papier aluminium et les contenants en plastique, c'est le passé ! Optez pour un contenant en verre, durable, réutilisable et écologique. D'ailleurs, saviez-vous que le verre est le seul matériau d'emballage recyclable à l'infini ?



	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	1	2	3	4 <i>Fin du congé de détente</i>	5	6
Lundi						
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22 JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Un problème avec une collecte ?
 Un souci avec une bulle à verre ?
Contactez in BW
 0800 49 057 • valmat@inbw.be

Avril



Horaire des recyparcs

Du lundi au vendredi de 10h à 17h

Samedi : de 9h30 à 17h

Fermés les dimanches et jours fériés légaux

Achetez en vrac !

Pourquoi ne pas emporter vos bocaux lors de votre prochaine expédition au magasin ? Dans une perspective zéro déchet, de plus en plus de points de vente proposent divers aliments en vrac. Vous pouvez tout trouver, ou presque ! En choisissant le vrac et en emportant vos propres contenants, vous évitez le suremballage, mais aussi le gaspillage alimentaire.



				Vendredi	Samedi	Dimanche
				1	2	3
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	8	9	10
4 <i>Début des vacances de printemps</i>	5	6	7			
11	12	13	14	15 <i>Fin des vacances de printemps</i>	16	17 PÂQUES
18 LUNDI DE PÂQUES	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Un problème avec une collecte ?

Un souci avec une bulle à verre ?

Contactez in BW

0800 49 057 • valmat@inbw.be

Mai



Horaire des recyparcs

Du lundi au vendredi de 10h à 17h

Samedi : de 9h30 à 17h

Fermés les dimanches et jours fériés légaux

Un problème avec une collecte ?

Un souci avec une bulle à verre ?

Contactez in BW

0800 49 057 • valmat@inbw.be

Dimanche

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
2	3	4	5	6  	7	1 FÊTE DU TRAVAIL
9	10	11	12 	13 	14	8 FÊTE DES MÈRES
16	17	18	19 	20 	21	22
23	24	25	26 ASCENSION	27 	28 	29
30	31					

Dites stop à la pub

Votre boîte aux lettres frôle l'indigestion ? Soulagez-la en apposant l'autocollant «STOP PUB». Elle ne débordera plus de prospectus publicitaires non désirés. Vous allégerez également le poids de vos papiers-cartons à recycler. Ces autocollants sont notamment disponibles dans votre commune ou dans les bureaux de poste. À vous de composer !



Juin



Horaire des recyparcs

Du lundi au vendredi de 10h à 17h

Samedi : de 9h30 à 17h

Fermés les dimanches et jours fériés légaux

Réduire ses déchets grâce au compost

Saviez-vous que vous pouvez réduire vos déchets verts et organiques grâce au compostage ? Ce processus naturel de décomposition des matières organiques permet de créer un amendement naturel pour le sol. Grâce au compostage, c'est près de la moitié de votre poubelle ménagère qui peut être transformée et réutilisée!



		Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1	2	3	4	5 PENTECÔTE
Lundi	Mardi					
6 LUNDI DE PENTECÔTE	7	8	9	10	11	12 FÊTE DES PÈRES
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Un problème avec une collecte ?

Un souci avec une bulle à verre ?

Contactez in BW

0800 49 057 • valmat@inbw.be

Bienvenue dans les recyparcs in BW

Conditions d'accès :

1. Habiter une commune du Brabant wallon

(sauf Braine-l'Alleud, Mont-Saint-Guibert ou Waterloo) ou Braine-le-Comte. Seuls les habitants de ces communes paient (dans leur taxe annuelle sur les déchets) pour avoir accès aux recyparcs d'in BW. Une carte payante est mise à la disposition des citoyens n'habitant pas le Brabant wallon mais qui souhaitent accéder au réseau des 17 recyparcs in BW.

2. Être un particulier ou avoir acheté une carte PME

3. Volumes maximum autorisés :

2m³ par visite et 5m³ par mois (toutes matières confondues).

Les recyparcs sont destinés aux déchets provenant de l'activité normale des ménages. Si vous devez vous séparer de davantage de déchets, vous devez louer un conteneur à vos frais.

Lien web adresses recyparcs :
www.inbw.be/trouver-un-recyparc

Adresse du recyparc le plus proche :

- Rue Nicolas Lebrun, 1470 Genappe
- **Tél.:** 067 79 10 33
- **Horaires:** du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00 et le samedi de 9h30 à 17h00.



SÉCURITÉ

Circulation

- La vitesse de circulation dans les recyparcs est limitée à 5 km/h.
- Redoublez de prudence par temps de verglas.
- Il vous est demandé de rester vigilant aux autres usagers lors de vos déplacements dans le parc et de stationner votre véhicule de manière à ne pas gêner la circulation.
- Lorsque vous êtes à l'arrêt, n'oubliez pas de serrer votre frein à main : les voiries des recyparcs sont parfois en pente.
- Afin d'éviter tout risque de pertes de chargement sur les voiries publiques, il est vivement conseillé de bâcher les remorques.

Conteneurs

- Attention aux risques de chute lorsque vous déversez des matières dans les conteneurs.

Divers

- Veillez à ne pas laisser les enfants sans surveillance lors de votre visite.
- Pour éviter tout risque d'incendie, il est strictement interdit de fumer.
- En cas d'incendie, évacuez le recyparc et respectez les consignes des agents. Les accès doivent rester dégagés pour les secours.
- Les animaux domestiques sont interdits dans les recyparcs.

Déchets

- Prenez garde aux guêpes qui, en été, aiment circuler autour des conteneurs des PMC et des bulles à verre.
- Les déchets contenant de l'asbeste ciment (bouts de tuyaux, morceaux d'ardoises, plaques ondulées, etc.) doivent être conditionnés dans des sacs réglementaires vendus dans les administrations communales. Ces sacs doivent être correctement fermés.
- Compte tenu de la dangerosité de certains déchets spéciaux des ménages (petits déchets toxiques), nous vous demandons de vous adresser à l'agent du recyparc avant de déposer ces déchets.
- Les recyparcs ne reprennent pas l'acide picrique (produit explosif) : il est conseillé de s'adresser à la police locale ou aux pompiers.

Août



Horaire des recyparcs

Du lundi au vendredi de 10h à 17h

Samedi : de 9h30 à 17h

Fermés les dimanches et jours fériés légaux

La seconde main, c'est bien !

Envie de vous débarrasser de vêtements, électroménagers ou jouets toujours en bon état ? Au lieu de les jeter, tentez d'abord de les revendre. Cela pourrait faire le bonheur de quelqu'un ! Cela vaut également lorsque l'envie d'acheter vous vient ! De nombreuses plateformes proposent aujourd'hui la vente de seconde main.



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15 ASSOMPTION	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26 Fin des vacances d'été	27	28
29 RENTRÉE SCOLAIRE	30	31				

Un problème avec une collecte ?
Un souci avec une bulle à verre ?

Contactez in BW
0800 49 057 • valmat@inbw.be

Septembre



Horaire des recyparcs

Du lundi au vendredi de 10h à 17h

Samedi : de 9h30 à 17h

Fermés les dimanches et jours fériés légaux

La rentrée scolaire sera durable!

Septembre sonne le retour à l'école pour beaucoup. Lors de vos achats scolaires, veuillez donc à choisir du matériel durable et réutilisable. Privilégiez la latte en métal à la latte en plastique, optez pour des classeurs en carton recyclé ou encore investissez dans une gourde de qualité.



			Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1	2	3	4
Lundi	Mardi	Mercredi	8	9	10	11
5	6	7				
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27 FÊTE DE LA FWB	28	29	30		

Un problème avec une collecte ?

Un souci avec une bulle à verre ?

Contactez in BW

0800 49 057 • valmat@inbw.be

Octobre



Horaire des recyparcs

Du lundi au vendredi de 10h à 17h

Samedi : de 9h30 à 17h

Fermés les dimanches et jours fériés légaux

Samedi

Dimanche

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
3	4	5	6	7	1	2
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24 <i>Début du congé d'automne</i>	25	26	27	28	29	30
31	<p>Un problème avec une collecte ? Un souci avec une bulle à verre ?</p> <p>Contactez in BW 0800 49 057 • valmat@inbw.be</p>					

Être écoresponsable, ça passe par la salle de bain !

La route du zéro déchet traverse aussi la salle de bain ! Une astuce ? Privilégiez l'achat de produits cosmétiques solides. Vous réduirez ainsi votre utilisation de contenants à usage unique. Un point bonus : ces produits sont généralement plus naturels et écologiques que les cosmétiques liquides et tiennent plus longtemps !



Les matières organiques

Participer aux collectes sélectives de déchets organiques, c'est participer à réduire notre impact environnemental et le volume de votre sac/conteneur réservé aux ordures ménagères.

Ces déchets sont biométhanisés et produisent d'une part de l'électricité et de la chaleur et d'autre part du compost.

Les déchets organiques (restes de repas, épluchures, petits déchets de jardin, papiers souillés...) composent un tiers de nos poubelles et constituent donc un levier majeur pour réduire nos déchets.

Le Plan Wallon des Déchets Ressources prévoit qu'en 2024, les déchets organiques devront obligatoirement être collectés séparément partout en Wallonie. Et si vous commencez maintenant ?

Vous possédez un jardin ?

Composter ses déchets organiques au jardin est facile. Le compost est par ailleurs un engrais naturel particulièrement riche pour les jardins et potagers. Et en respectant quelques règles de base, votre compost se portera à merveille.

Téléchargez la brochure Mon pote, le compost sur www.inbw.be – rubrique Publications.

Avec vos déchets verts, faites aussi du broyage et du paillage.

Vous vivez en ville en appartement ?

En ville aussi on peut composter à domicile. Vous pouvez fabriquer vous-même ou acheter un composteur d'appartement (ou lombricomposteur) qui ne prend

pas trop de place dans une cuisine et fonctionne très bien. Mais vous pouvez également participer aux collectes en porte-à-porte des déchets organiques. En fonction de la commune dans laquelle vous habitez, celles-ci se font soit en conteneur soit en sac réglementaire. Ceux-ci sont disponibles dans la plupart des commerces (liste des points de vente : <https://www.inbw.be/ordures-menageres>) et respectez les consignes de tri. (Plus d'infos: <https://www.inbw.be/collecte-de-dechets-organiques>).



Trucs et astuces pour la collecte en porte-à-porte.

- Retirez les emballages avant de jeter vos restes d'aliments (ou aliments périmés). Barquette et ravier en plastique vont dans le sac bleu PMC (Nouveau Sac Bleu).
- Pas de litière minérale non biodégradable. Seules les litières végétales (à base de bois) sont acceptées.
- Les langes ne sont pas autorisés.
- Emballez vos organiques dans un sac à pain, du papier journal ou sac biodégradable.
- Si vous utilisez un bac avant de tout mettre dans le sac réglementaire, placez 1 ou 2 feuilles de papier journal dans le fond ou un sac en papier (emballage de pain) : cela diminue les odeurs, absorbe les liquides et facilite le nettoyage ensuite.
- Ne jetez pas des déchets trop chauds ou trop humides.

Plus d'infos sur www.inbw.be

Novembre

Produits homemade

Il existe aujourd'hui beaucoup de produits cosmétiques ou d'entretien qui peuvent être facilement faits maison. Lessive liquide, produit vaisselle, nettoyant multi-usage, déodorant, dentifrice... Tout ceci peut être fabriqué en un tour de main ! Non seulement c'est plus économique et écologique, mais en plus c'est meilleur pour la santé.



	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	1 TOUSSAINT	2	3	4 <i>Fin du congé d'automne</i>	5	6
Lundi				 		
7	8	9	10	11 ARMISTICE	12	13
						
14	15	16	17	18	19 <i>Début de la semaine Européenne de la Réduction des Déchets</i>	20
						
21	22	23	24	25	26	27 <i>Fin de la semaine Européenne de la Réduction des Déchets</i>
						
28	29	30	 Horaire des recyparcs Du lundi au vendredi de 10h à 17h Samedi : de 9h30 à 17h Fermés les dimanches et jours fériés légaux			
			Un problème avec une collecte ? Un souci avec une bulle à verre ? Contactez in BW 0800 49 057 • valmat@inbw.be			

Trier, c'est bien. Réduire, c'est mieux.

Trier ses déchets est un pas important, mais les réduire, c'est encore mieux !
Saviez-vous que le belge produit environ 500 kilos de déchets par an ?
Il existe pourtant divers procédés simples pour diminuer sa quantité de déchets ménagers.
On revoit un peu ses habitudes de consommation et on se rapproche de plus en plus du zéro déchet !

Les 5R, ça vous parle ? Les voici, par ordre de priorité :



Dites non dès que vous le pouvez. Non au suremballage, non aux produits jetables ou à usage unique, non à la surconsommation... et aux achats compulsifs !



De nombreux déchets sont aujourd'hui recyclables. Verre, papier, carton, métal... Pensez donc à faire le tri avant de vous en débarrasser.



Réduisez vos biens au juste nécessaire. Vêtements, produits alimentaires, électroménagers : avant d'acheter du neuf, demandez-vous si vous en avez réellement besoin. Mais réduire, c'est aussi privilégier le vrac pour éviter les emballages.



Produisez votre compost maison et placez-y vos déchets verts et organiques. En un tour de main vous disposerez d'un engrais 100% naturel et gratuit pour votre jardin.



Donnez une seconde vie aux objets qui peuvent être réutilisés. Besoin d'un nouveau vélo ? Achetez-le en seconde main !

Le pas vers le zéro déchet est accessible à tout le monde et ne requiert que quelques petits efforts.

Alors hop, on s'y met !



Décembre



Horaire des recyparc

Du lundi au vendredi de 10h à 17h

Samedi : de 9h30 à 17h

Fermés les dimanches et jours fériés légaux



Du verre à l'infini

Pour que l'on recycle le verre à l'infini, il est important de séparer le verre coloré (bulle verte), du verre transparent (bulle blanche). Avant d'arriver à la bulle, veillez à ce que les contenants soient vides et raclés de leur contenu. Bouchon en plastique et couvercle en métal vont dans le sac bleu, pas dans la bulle. Attention aux intrus que sont les ampoules ou les verres cassés, les verres résistant aux hautes températures : leur place est au recyparc. Merci aussi de ne pas transformer le pied des bulles en dépotoirs.



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1	2	3	4
5	6 SAINT-NICOLAS	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25 NOËL
26 Début des vacances d'hiver	27	28	29	30	31 SAINT-SYLVESTRE	

Un problème avec une collecte ?

Un souci avec une bulle à verre ?

Contactez in BW

0800 49 057 • valmat@inbw.be

Le coût-vérité, la taxe déchets, avez-vous tout compris ?

Comme toute chose, la gestion de vos déchets a un coût, mais comment sont calculés ces frais ?

Les coûts liés à la gestion des déchets ménagers comportent 4 postes principaux de dépenses :

- **Les frais de fonctionnement des recyparcs** incluant le financement des infrastructures, les frais de personnel ainsi que les frais de transports et de traitements des déchets collectés par ce biais.
- **L'organisation des collectes en porte-à-porte** incluant bien sûr le coût des collectes, le charroi et les frais de personnel mais aussi la taxe kilométrique et les frais liés aux infrastructures d'exploitation.
- En dehors des déchets collectés dans les recyparcs, les principaux modes de **traitement des déchets** sont la biométhanisation des déchets organiques et la valorisation énergétique des déchets résiduels. Là encore, ces traitements impliquent des coûts liés au fonctionnement des installations.
- Enfin, les **actions de prévention** des déchets ainsi que les frais de fonctionnement des Intercommunales constituent le dernier poste principal de dépenses.



En moyenne, à l'échelle régionale, ces 4 postes se répartissent, avec des variabilités par sous-régions liées aux spécificités des territoires (urbain, rural, forte fréquentation touristique...)

Bien sûr, à côté de ces dépenses, il existe aussi des recettes issues de la vente de certaines matières, de subsides ou encore de vente de sacs de collecte et d'électricité (produite par les unités de valorisation énergétique ou les unités de biométhanisation).

Mais au final, les dépenses restent nettement supérieures aux recettes et la gestion des déchets ménagers représente donc un coût. En Wallonie, il est obligatoire de le répercuter aux bénéficiaires, à savoir les citoyens, à travers la taxe déchet. C'est le mécanisme du « coût-vérité ».

Règles de tri

Sac bleu PMC (Nouveau Sac Bleu)

Collecte en porte-à porte dans le sac PMC ou au recyparc



NOUVEAU

EMBALLAGES PLASTIQUES



Barquettes et ravers



Pots et tubes



Films, sacs et sachets



EMBALLAGES MÉTALLIQUES



CARTONS À BOISSONS



Les règles pour un bon recyclage



Égouttez et videz bien tous les emballages.





Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez le bouchon.



Enlevez le film plastique de la barquette et jetez-les séparément dans le sac.



INTERDIT

- ✗ Emballages composés d'un mix de matériaux (p.ex. une couche de film plastique et une couche de film en aluminium) ne pouvant pas être séparés, comme certaines pochettes de boisson, de compotine ou de nourriture humide pour animaux, ...
- ✗ Emballages avec bouchon de sécurité enfant 
- ✗ Emballages avec au moins un des pictogrammes suivants 
- ✗ Emballages d'huile de moteur et lubrifiants, pesticides, colle, peintures et vernis, tubes de silicone
- ✗ Emballages avec une contenance supérieure à 8L
- ✗ La frigolite
- ✗ Autres objets



ATTENTION !

- ✗ N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (laissez-les en vrac).



- ✗ N'accrochez rien à l'extérieur du sac.



Papier-Carton

Collecte en porte-à-porte ou au recyparc



INTERDIT



- ✓ Enlever le film plastique des journaux, revues et dépliants
- ✓ Dans une boîte en carton, un conteneur ou en petit paquet.

- ✗ Papier et carton sale ou gras
- ✗ Photos, papier peint
- ✗ Mouchoir, papier absorbant et aluminium

Verre

Dans la bulle à verre ou au recyparc



INTERDIT



- ✓ Séparer le verre blanc et le verre de couleur
- ✓ Bien vider les bouteilles et bocaux
- ✗ Les verres résistants aux hautes températures (ex. plats au four)
- ✗ Ampoules

- ✗ Les couvercles et capsules sont triés dans le sac bleu PMC (Nouveau Sac Bleu)
- ✗ Porcelaine, céramique, terracotta
- ✗ L'opaline et le cristal
- ✗ Le verre plat comme les vitres et les miroirs



Recycle!

Téléchargez vite l'application gratuite



En savoir plus sur le tri sélectif et le recyclage? Rendez-vous sur: www.fostplus.be et www.trionsmieux.be



Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri.